



Fondation **AJD**
Maurice Gounon



AJD / Foyer Chalets

Situé à Caluire, **le Foyer Chalets est une Maison d'Enfants à Caractère Social** (MECS) habilitée par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'établissement accueille 15 adolescents âgés de 14 à 18 ans, placés par l'ASE ou un juge pour enfants.

Il regroupe **deux chalets qui se composent de studios collectifs, de chambres individuelles** ainsi que des appartements éducatifs diffus, en extérieur.

Le Foyer Chalets dispose **d'une place en accueil d'urgence**.



POUR QUI ?

30 adolescents accompagnés chaque année

- **Des jeunes** âgés de 14 à 18 ans, placés sur décision de justice.
- **Des adolescents hébergés en urgence** dans l'attente d'un placement ou d'une solution plus adaptée.



Notre mission

La mission du Foyer Chalets est **d'accueillir et accompagner** toute personne confiée à l'établissement, **tout en refusant l'abandon**.

Le Foyer Chalets a pour « cheval de bataille » **le respect de la personne**. L'engagement auprès de chaque jeune implique la volonté de l'accompagner pour toute la durée de sa prise en charge.

Les équipes épaulent chaque jeune dans leurs choix d'avenir et les aident à devenir autonome par le biais **d'un projet personnalisé**, construit ensemble.

L'accompagnement proposé se situe dans une relation du « **faire avec** » le jeune. La relation qui se construit avec les jeunes ne doit pas instaurer de dépendance vis-à-vis du Foyer Chalets mais, au contraire, **fournir les outils nécessaires aux jeunes pour acquérir une indépendance**.

Un accompagnement personnalisé



L'accompagnement

Les jeunes doivent pouvoir intégrer les moyens mis à leur disposition dans leur propre système de représentations, dans leur culture, leur histoire et celle de leur famille : accepter de ne pas tout savoir, accepter des relations différenciées et des niveaux d'information différents selon les professionnels fait partie de la culture technique des équipes.

Il s'agit d'accompagner le jeune dans la construction d'un projet de vie qui lui permet d'accéder au droit commun.

L'accompagnement consiste surtout à œuvrer pour que chaque jeune puisse tout d'abord se situer à partir de son environnement familial, souvent défaillant. Apprendre « à faire avec les parents que l'on a » et avec les limites de ceux-ci, apprendre à faire le deuil du parent idéalisé, de l'enfant rêvé, tels sont souvent les enjeux forts du conflit entre le jeune et sa famille.

L'autonomie

L'accompagnement d'un jeune vers l'autonomie est un des axes principaux de notre action.

Nous sommes attentifs à l'évolution de chacun et nous sommes en capacité de proposer un suivi éducatif à partir d'un appartement extérieur pour ceux qui « gagnent » en autonomie.

Il s'agit donc de le rendre autrement disponible à son quotidien, à son projet de vie en lui apprenant l'autonomie. Cela suppose donc un accompagnement très proche de la part de l'équipe éducative.

Scolarité & formation

La scolarité, l'apprentissage, la formation sont des clefs évidentes pour qu'un jeune puisse sortir de l'aide éducative au sein d'un Foyer.

Bien que nous prenions en compte l'obligation pour les moins de 16 ans d'être scolarisés, il se peut que nous prenions le temps pour qu'un jeune puisse trouver du sens à un apprentissage.

C'est avec lui que nous cherchons alors les solutions les mieux adaptées à ses besoins et à ses capacités.

La scolarité est un outil pour que nous puissions travailler le comportement, la concentration, la relation à l'autre, le respect et l'intérêt d'apprendre.



AJD FOYER CHALETS

3 bis montée du Petit Versailles
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél. 04 78 23 96 56 - chalets@fondation-ajd.com

FONDATION AJD MAURICE GOUNON

3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire et Cuire
Tél. 04 78 08 23 83 - siege@fondation-ajd.com

Rejoignez-nous !



www.fondation-ajd.com